

Mairie
80B allée de la Mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

Arrêté 030/2026 - registre 8
Arrête municipal réglementant la circulation et le stationnement
Allée de la mairie

Le maire de la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux,
Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,
complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande de l'entreprise GROUPAMA CAR représenté par Madame Valérie ARNAUD en date du 14 avril 2026 afin de demander à stationner sur notre commune avec une agence mobile avec un camping-car de 8m

ARRÊTE

Article 1:

Pour le bon déroulement de l'animation proposée par GROUPAMA CAR agence mobile, le jeudi 25 juin 2026, le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de secours, seront réglementés comme suit :

Le stationnement sera interdit sur la chaussée de l'allée de la mairie, au niveau du monument aux morts le jeudi 25 juin 2026 de 9h à 12h.

Article 2:

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux afin de prévenir les riverains. En cas de non-respect de cette interdiction, les véhicules en stationnement seront considérés comme gênants au regard de l'article R 417-10 du code de la route et seront susceptibles de faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 :

Des mesures complémentaires pourront être prises momentanément par les agents de la force publique, en fonction des impératifs de sécurité.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée au demandeur, à la préfecture et aux services de la Gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Maire de la Commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles

Fait à Saint-Fortunat Sur Eyrieux, le 16 avril 2026

Le Maire,
Christian FEROUSSIER

